

S & H 76

Commission Départementale Sport & Handicap



Lauréat national 2020

**APPEL À PROJETS
IMPACT 2024**



*L'Unité Mobile de la
Seine-Maritime :*
**Une démarche 100 %
inclusive par le sport**

Saison 2020/2021

Commission 76 Sport & Handicap



Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental.

Le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis en établissements scolaires a plus que triplé depuis 2006, passant de 100 000 à 320 000 élèves.

Le Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Jean-Michel Blanquer, la Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, Madame Sophie Cluzel, mènent une transformation ambitieuse du système éducatif, pour une école pleinement inclusive, au bénéfice des élèves en situation de handicap. L'ambition est d'aboutir à une école 100 % inclusive en 2022.

L'UMIS, l'Unité Mobile d'Inclusion par le Sport en Seine-Maritime

Après avoir établi un état des lieux sur la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap dans les zones dites « carencées » de la Seine-Maritime, la Commission Départementale Sport&Handicap de la Seine-Maritime (CDSH 76) composée de l'Etat, du Conseil Départemental 76, du CDOS 76 et d'experts, sous l'égide du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine-Maritime, a décidé de faire du lien entre les différents acteurs issus des champs médicaux sociaux et sportifs grâce à un outil de développement, l'UMIS, l'Unité Mobile d'Inclusion par le Sport.

Si l'objectif est d'atteindre une école 100 % inclusive en 2022, il est donc essentiel de commencer, dès aujourd'hui, à préparer les temps péri et extra-scolaire, en cohérence avec l'offre proposée sur le temps scolaire. Pour réussir cette démarche inclusive, la CDSH 76, soucieuse d'apporter une réponse adaptée, met en place **l'UMIS 76**.

Objectifs

Le CDOS 76 souhaite ainsi créer ces passerelles en se positionnant comme tête de réseaux pour répondre aux objectifs suivants :

- Rencontrer les centres spécialisés et les municipalités pour présenter l'UMIS
- Communiquer ce dispositif dans les médias (presse et radio), sur les sites de la CDSH 76 et du CDOS 76 ainsi que sur les réseaux sociaux de la CDSH 76. Une plaquette d'informations va être élaborée.
- Sensibiliser les bénévoles et encadrants sportifs sur l'accueil de personnes en situation de handicap et d'autisme tant sur la théorie que sur la pratique avec le déplacement d'experts de l'UMIS sur le terrain.
- Accompagner les structures (clubs et centres spécialisés) dans leur démarche de développement sur l'accueil de personnes en situation de handicap et d'autisme (accompagnement sur les dossiers de financement, sur les formations certifiantes,...).
- Communiquer sur les dispositifs existants en Seine-Maritime pour inciter les personnes en situation de handicap à se licencier dans un club.

Description

Les freins à l'inclusion sont nombreux et variés. Défaut d'information ou méconnaissance des dispositifs des acteurs, représentations négatives liées au handicap, sentiment de disqualification des personnes en situation de handicap, difficultés économiques de ces personnes ou des organisations, insuffisance de formation des professionnels en charge de l'enseignement des disciplines, résidences des personnes en situation de handicap éloignées des clubs et associations sportives... Autant de facteurs qui tiennent les personnes éloignées de la pratique sportive. Chaque situation de handicap est singulière et complexe.

Pour réussir cette démarche inclusive, l'UMIS a une réelle volonté de rompre l'isolement des personnes en situation de handicap et de leur famille. De plus, l'UMIS souhaite ainsi répondre à toutes ces problématiques avec une forte réactivité aux demandes et aux besoins identifiés.

Ce dispositif innovant se caractérisant par un niveau élevé d'expertise et une forte réactivité aux demandes et besoins identifiés et une volonté de rompre l'isolement des personnes en situation de handicap et de leur famille.

→ L'UMIS, ce sont des **acteurs et actrices au service des personnes en situation de handicap**, quel que soit le handicap (intellectuel – mental – physique - Trouble du spectre autistique). Des conseils en financements et aussi en direction des organisations sportives sont apportés.

→ **Une équipe au service auprès des établissements scolaires, au service des associations sportives** (clubs, comités départementaux (SPECIFIQUES OU ORDINAIRES), au service des **établissements et services spécialisés sociaux et médico-sociaux**, au service des **FAMILLES d'enfants ou adultes avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)** pour les accompagner, les conseiller, les orienter, leur apporter des outils, pour les accompagner dans leur recherche de structures d'Activités Physiques et Sportives (APS), et dans le conseil d'une démarche inclusive.

→ **Une équipe au service des collectivités locales** pour apporter des réponses, une expertise et du conseil.

La CDSH 76, soucieuse d'apporter une réponse adaptée, sera le pilote de cette action et sera également accompagnée de partenaires dans le cadre d'un consortium qui est, à ce jour, composé des PEP 76 et du Comité Départemental 76 du sport en milieu rural. En effet, l'association de ces structures est une réelle plus-value sur la complémentarité de nos actions. D'autres sont actuellement approchés, ils intégreront par la suite ce consortium.

Moyens humains et matériels

→ Composition de la cellule d'expert.e.s de la question du handicap, du sport et de l'inclusion :

- L'Etat, la DDdCS 76
- Le Conseil Départemental 76
- Le CDOS 76
- L'Education Nationale
- L'USEP et l'UNSS
- Des Sportifs de Haut-Niveau : Florian MERRIEN, Champion Paralympique Tennis de Table et Brigitte DUBOC, Championne du Monde en Tir à l'Arc
- Des agents de Développement de Comités Sportifs : le CD 76 Sport Milieu Rural, les CD 76 Sport Adapté et Handisport, les Ligues de Normandie de Sport Adapté et de Judo
- Profession Sport et Loisirs 76
- Le Réseau Sésame Autisme Normandie
- Les Ambassadeurs Sport et Handicap de la CDSH 76

→ Les moyens mis à disposition de l'UMIS 76, pour agir sur le territoire :

- Un équipement vestimentaire permettant d'être identifié sur les différents espaces d'actions (tee-shirt, sweat, ...)
- Une prestation pour les rencontres extérieures sous forme de forfait pour les intervenants
- Une mallette à outils pour agir (intégrant les différentes plaquettes, le plan d'actions, des clé USB, ...)
- Du matériel sportif adapté

« Être visible, c'est aussi communiquer sur la fonction de l'UMIS »

Un numéro unique de téléphone, une mobilisation et une réactivité, une réponse au plus près de la citoyen.ne et de son environnement :

02.35.73.28.88

Coordination : Chantal NALLET et Géraldine LEPREVOST

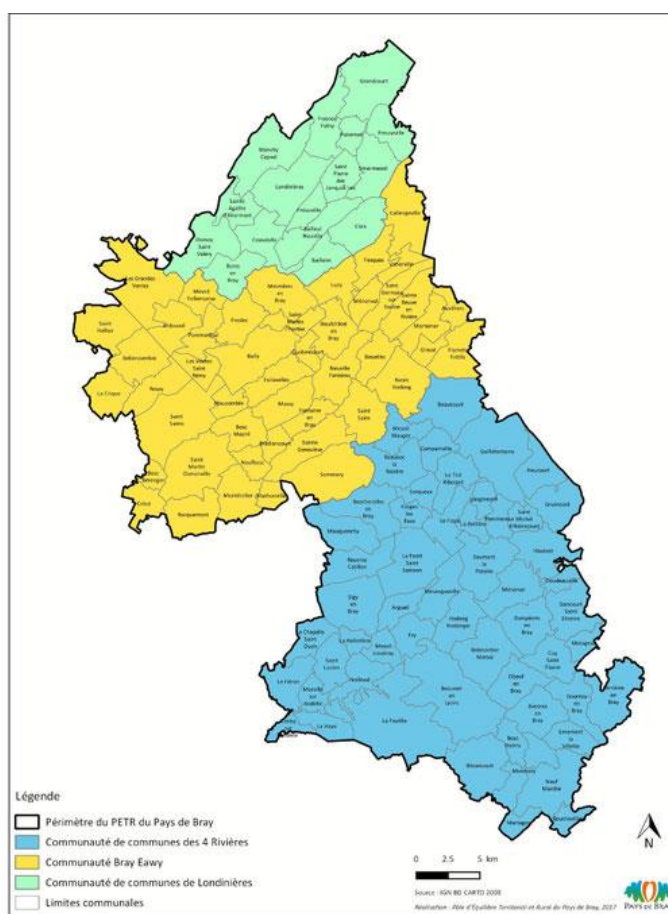
Un objectif : « Aller au cœur des territoires de la Seine-Maritime »

Un territoire expérimental pour 2020/2021 : Le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle

L'objectif va être d'aller sur site pour répondre aux besoins des collectivités, des clubs, des structures spécialisées et des établissements.

Faire savoir et communiquer sur le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle.

Le Pays de Bray



Le Pays de Bray (115 communes) est composé de trois Communautés de Communes

○ CC des 4 Rivières (53 communes)

Président : M. Eric PICARD, Maire de Gournay-en-Bray

Téléphone : 02 35 09 85 69

○ CC de Bray-Eawy (46 communes)

Président : M. Nicolas BERTRAND, Conseiller Départemental du canton de Neufchâtel-en-Bray

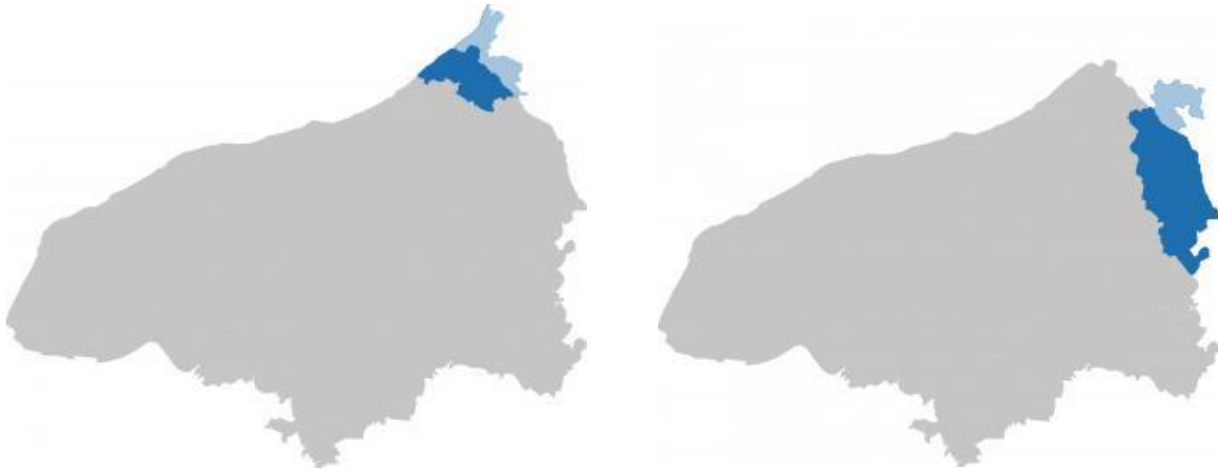
Téléphone : 02 32 97 45 65

○ CC de Londinières (16 communes)

Présidente : Mme Armelle BILOQUET, Maire de Londinières

Téléphone : 02 35 94 68 94

La Vallée de la Bresle



La Vallée de la Bresle (49 communes en Seine-Maritime) est composée de deux Communautés de Communes

○ **CC INTERRÉGIONALE D'AUMALE ET DE BLANGY-SUR-BRESLE (44 communes dont 34 en Seine-Maritime)**

Président : M. Christian ROUSSEL, Maire de Rieux

Téléphone : 02 35 94 02 76

○ **CC des villes Sœurs (28 communes dont 15 en Seine-Maritime)**

Président : M. Eddie FACQUE, Maire de Flocques

Téléphone : 02 27 28 20 87

Modalités d'intervention de l'UMIS

Un accueil téléphonique permettant d'identifier la demande (procédure de saisie de la demande), une identification des experts (sollicités selon la nature et le territoire d'où émane la demande), un diagnostic réalisé par ces experts conduisant l'établissement d'une problématique et à l'élaboration d'une stratégie d'action puis mise en œuvre (intermédiation d'UMIS entre les acteurs concernés par l'inclusion).

Création d'une mission de service civique en mars 2021, ambassadeur.drice du handicap :

- Pour informer le public des offres adaptées pour les personnes en situation de handicap
- Sensibiliser en tant qu'ambassadeur et ambassadrice, les écolier.e.s et collegien.ne.s, lors de sensibilisation, en accompagnant un membre de la CDSH et bien évidemment de l'UMIS 76.

- Assurer une mission de conseil en direction du grand public, lors de manifestations spécifiques du handicap où le sport est présent.
- Informer les collectivités de l'offre proposée pour les personnes en situation de handicap, lors de forums d'associations et de manifestations locales.
- Valoriser les démarches de labellisation et faire connaître l'offre sur le territoire
- Action auprès des Comités avec une rencontre spécifique par famille de disciplines. L'objectif est de faire connaître l'UMIS, qui doit se traduire par une volonté de développer l'inclusion et la formation de leurs chargés de développement.
- Aller vers, chaque fois, qu'il y a une opportunité de parler d'inclusion

Au-delà du sport, de l'APS, il s'agira d'organiser et de permettre l'accès aux loisirs éducatifs, et à la culture, en étant le relais des structures expertes sur ce développement. Le réseau jeunesse éducation populaire, la DRAC et autres structures, pourront être les relais.

**L'unité mobile doit être la cheville ouvrière du développement,
au plus près des personnes en situation de handicap.**

Quelle régularité pour accompagner sur l'année ?

Un état des besoins va être réalisé. Un **plan de communication** (presse, tv, radios) va se décliner, de manière à « faire savoir ». Une estimation sera réalisée dans les prochaines semaines, en fonction des retours et des besoins.

4 territoires identifiés en Seine-Maritime, un territoire prioritaire :

- **Pays de Bray/Vallée de la Bresle : Territoires prioritaires**
- Métropole Havraise
- Métropole de Rouen
- Agglomération Dieppoise

Le Président du Conseil Départemental 76, le Préfet via une note de la DDdCS 76 et les Elu.e.s des territoires seront informés de la démarche de l'UMIS mais également les clubs sportifs et les établissements spécialisés du territoire. L'association des Maires sera également informée pour une diffusion large auprès des Elu.e.s des collectivités.